



Bonjour a tous ! Nous revoilà dans notre journal annuel. Du nouveau depuis le dernier numéro : notre commerce de proximité ! On y trouve du bon pain, de bonnes pâtisseries, mais aussi un coin épicerie non négligeable en cas de panne. Profitons en tous !!!



ECRITEAU 2014

**OUVERTURE TOUS LES JOURS DE
7 H A 12 H 30 ET DE 16 H A 19 H 30
FERMETURE LE MERCREDI ET LE
DIMANCHE APRES-MIDI**



L'écho des Ecrennes

Editeur : Mairie de les Ecrennes - Rédacteur en chef : Claude GEHIN
Réalisateur du journal : Commission communication



Sylvaine Pravet



Geoffroy Picard



Angélique Facquez



Eric Pierre



Aïcha Ouertatani



Pascal Bon



Myriam Choquet



Michel Brunelli Brondex



Patricia Défossé



Rémy Saillet



Delphine Mithra

Le Conseil Municipal



Claude Géhin



Jean Noël Prieux



Gilles Nestel



Angéla Charpentier

Le Maire

Les Adjoints



**C'est pendant
l'orage qu'on
connaît le pilote.**
[Sénéque]

EDITO

Voilà bientôt trois mois que les élections municipales sont passées, je voudrais tout simplement vous remercier pour la confiance que vous m'avez témoignée, un score sans équivoque m'a fait comprendre que ma nouvelle équipe et moi devons tout faire pour mener à bien la tâche que vous nous avez confiée.

Nous vivons aux jours d'aujourd'hui une période bien difficile pour toutes et tous, la vie est chère les impôts sont lourds, le chômage nous accable, malheureusement nous devons faire face.

Cette année encore, notre part des impôts ne subira pas d'augmentation malgré la baisse des dotations gouvernementales...

L'année 2014 ne sera pas des plus faciles, mais nous ferons en sorte de gérer notre trésorerie au plus près en évitant tout gaspillage. Il nous faut aussi pallier la défaillance de certains agents employés dans la commune engendrant des frais imprévus et perturbants.

Et puis il y a aussi la mise en place des « rythmes scolaires » ce n'est pas, non plus, une mince affaire. Trouver l'équilibre idéal dans ce programme imposé n'est pas le plus facile. Une étroite collaboration avec l'école, les parents d'élèves nous a permis de mettre sur pied un programme un tant soit peu équilibré !

Il nous faut aussi cette année commencer à élaborer notre PLU (plan local d'urbanisme) en remplacement du POS (plan d'occupation des sols) actuel devenu obsolète, une tâche onéreuse qui prendra plus de deux ans !

Enfin l'année 2014 est aussi l'année de la dématérialisation, modification par l'informatique des processus comptables et de la communication. Là aussi de quoi faire.

Ce qui n'est pas encourageant, hélas, c'est le comportement et l'incivisme de certains, je veux parler du non respect du stationnement dans le village sur les trottoirs, les déjections canines dans les endroits normalement réservés comme terrains de jeux pour les enfants, bravo !

Allez, voilà bientôt le temps des vacances ! Que chacune et chacun puissent en profiter un maximum, en oubliant autant que possible les soucis de tous les jours...

Très cordialement à vous toutes et tous.

Claude Géhin
Maire

HOMMAGE A BERNARD



Monsieur Bernard THOMERET nous a malheureusement quitté le 16 Mai dernier.

Nous tenons à lui témoigner un hommage.

Monsieur THOMERET a été Adjoint au Maire, c'était un homme qui était toujours présent pour telle ou telle cause, il était intègre et honnête.

Qu'il repose en paix.

(il était, entre autres choses, passionné de fleurs,
la photo ci-contre a été prise par ses soins).





TROMBINOSCOPE.....	2
EDITO.....	3
BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2014.....	5
INFORMATIONS DIVERSES.....	6-11
COMMISSION TRAVAUX.....	12
COMMISSION VOIRIE.....	13
COMMISSION URBANISME.....	14
COMMISSION TRANSPORTS.....	15,16
COMMISSION ECOLE.....	17,18
GRANDS EVENEMENTS 2014.....	19
SPECIAL COUPE DU MONDE DE FOOT.....	20-22
ASSOCIATION BOUCHON ECRENNOIS.....	23
ASSOCIATION FOYER RURAL.....	24
ASSOCIATION FOOT.....	25
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES.....	26
FETES ET CEREMONIES.....	27,29
BLAGOUNETTES.....	30
ENTREPRISES DE NOTRE VILLAGE.....	31

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	609 111,05	480 977,10
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	128 133,95 (si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	609 111,05	609 111,05

SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1068 compris)	90 143,35	97 097,88
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	50 068,79	8 956,74
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	34 157,52 (si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	140 212,14	140 212,14
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	749 323,19	749 323,19

INFORMATIONS DIVERSES



Apiculteur au CHATELET EN BRIE, Monsieur Ludovic PICARD se propose de retirer gratuitement les essaims d'abeilles qui sont en « voyage », sauf ceux dans les cheminées.

**Pour les personnes intéressées contacter Mr PICARD
au 06.41.85.65.56.**

Information de la Préfecture de Seine et Marne au 5 mai 2014 :
LACHER DE LANTERNES



« Ce type d'activité n'est pas encore réglementé sur le territoire national ni dans le département de Seine et Marne. Cependant, à la demande du service départemental d'incendie et de secours qui a mis en évidence les nombreux risques d'incendie que ces objets peuvent provoquer quelque soit leur taille, un arrêté préfectoral d'interdiction est sur le point d'être pris ».

NOUVEAU A MONTEREAU

**FORMATIONS PROFESSIONNELLES AUX METIERS DE LA FIBRE OPTIQUE ET DE
L'AMENAGEMENT NUMERIQUE**

ENTREPRISES/COLLECTIVITES/INDIVIDUELLES

Le campus numérique de Montereau est opérationnel depuis février 2014

5 Rue du Châtelet – 77130 MONTEREAU FAULT YONNE

TEL. 01.76.70.26.16 – contact@cn-montereau.fr

ENQUETE INSEE SUR LES RESSOURCES ET LES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES

L'INSEE réalise, entre le 5 Mai et le 28 juin 2014, une enquête sur les ressources, les conditions de vie des ménages. L'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Madame Mélanie NOWAK, enquêtrice de l'INSEE chargée de les interroger, prendra contact avec eux. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant. Merci par avance du bon accueil qui lui sera réservé.

INFORMATIONS DIVERSES

LA CANICULE ET NOUS

Enfant et adulte

COMPRENDRE :

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

- Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température...
- Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.



AGIR :

Je bois beaucoup d'eau et...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.
- Si je prends des médicaments, je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin traitant ou à mon pharmacien.



Personne âgée

COMPRENDRE :

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

- Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°C.
- La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).



AGIR :

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.
- Si je prends des médicaments, je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin traitant ou à mon pharmacien.



Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie ou à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Vous bénéficiez ainsi d'une aide en cas de canicule.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement le **15**.

A. CHARPENTIER

Documents à présenter pour vos démarches

Informations valables au 01/06/2014 sous réserve de modifications ultérieures

	Formulaire de demande A compléter	Pièces d'identité du ou des titulaires et kbis pour les sociétés	Justificatif de domicile	Ancienne carte grise ¹	Contrôle technique pour véhicule de + 4 ans ³	Livret famille et/ou acte de naissance	Acte de cession ou facture	Volets d'achat	Certificat de conformité Européen ou DREAL	Certificat des Douanes Quitus fiscal	Mandat de la société de crédit ou leasing	Déclaration perte ou vol Cerfa 13750*02
CARTES GRISES Changement de domicile	Cerfa 13750*03	✓	✓	✓	✓							
Changement de domicile sur véhicule de location	Cerfa 13750*03	✓	✓	✓	✓						✓	
Changement d'état matrimonial	Cerfa 13750*03	✓	✓	✓	✓	✓						
Changement de propriétaire (particulier à particulier) ¹	Cerfa 13750*03	✓	✓	✓	✓		✓					
Changement de propriétaire (professionnel à particulier) ¹	Cerfa 13750*03	✓	✓	✓	✓		✓	✓				
Déclaration de vente ou cession d'un véhicule	Cerfa 13754*02						✓					
Immatriculation d'un véhicule neuf (achat à l'étranger)	Cerfa 13750*03	✓	✓	✓	✓		✓	✓		✓		
Immatriculation d'un véhicule d'occasion étranger	Cerfa 13750*03	✓	✓	✓	✓		✓	✓		✓		
Duplicata sollicité par le même propriétaire	Cerfa 13750*03	✓	✓		✓							✓
Duplicata sollicité par le même propriétaire (Société de crédit)	Cerfa 13750*03	✓	✓	✓	✓						✓	✓
Succession revendue à un tiers (cession du / des héritiers) ¹ ⁴	Cerfa 13750*03	✓	✓	✓	✓		✓					
Succession reprise par un héritier ² (certificat de cession du / des autres héritiers)	Cerfa 13750*03	✓	✓	✓	✓		✓					

¹ Produire le certificat d'hérédité délivré en mairie ou un acte délivré par le notaire.

² Si l'héritier repreneur est le conjoint marital, 2 cas : l'immatriculation est sous la forme 300 BA 77, la carte grise coûte 2.50 €. Si l'immatriculation est sous la forme CR-999-XW, la carte grise est gratuite. Joindre le certificat d'hérédité, le contrôle technique en cours de validité et le certificat de cession de chaque héritier majeur ou jugements de tutelles pour mineurs.

³ Les véhicules de plus de 4 ans sont soumis au contrôle technique ; pour un duplicata, un changement de domicile, un changement d'état matrimonial ou une succession, ce contrôle doit être en cours de validité, pour les autres transactions le contrôle doit avoir été effectué dans les 6 mois qui précèdent la date d'immatriculation.

⁴ En cas de changement de propriétaire, l'ancienne carte grise doit être barrée, datée et signée par le ou les anciens(s) propriétaire(s). La carte grise est payante



Haies vertes mitoyennes - règles légales

Les arbres, arbustes et arbrisseaux dont la hauteur dépasse 2 mètres doivent être plantés à plus de 2 mètres de la ligne de séparation des deux propriétés.

Les plantations dont la hauteur est inférieure à 2 mètres doivent, quand à elles, être plantées au moins à 50 cm.

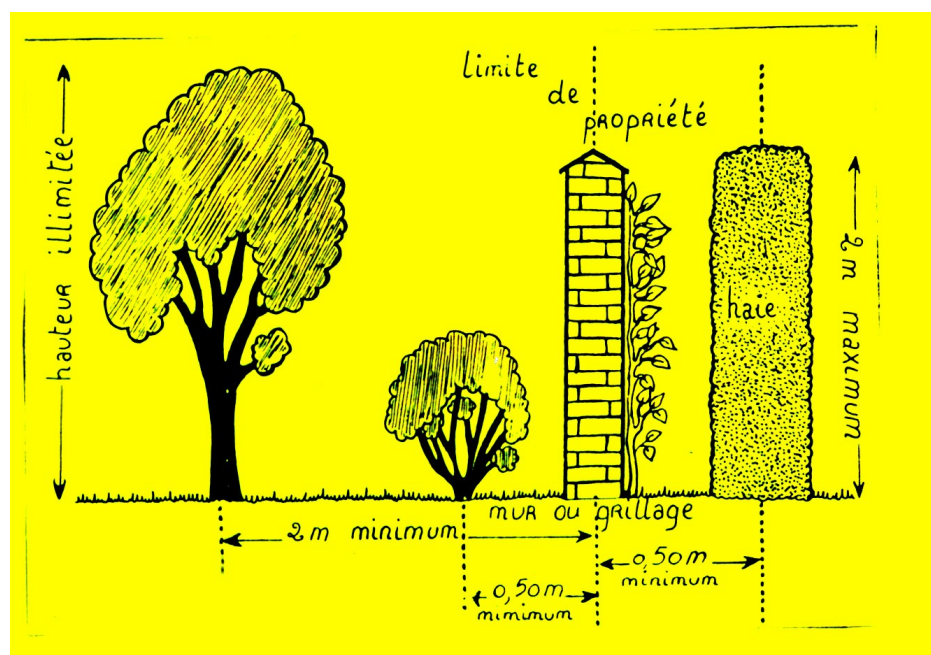
Votre voisin ne respecte pas ces distances. Vous avez le droit d'exiger qu'il arrache ou qu'il réduise la hauteur des arbres plantés trop près des limites de votre propriété.

Art. 671 du Code civil:

Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus, et à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations.

Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers.

Article. 672 du Code civil:



Le voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur déterminée dans l'article précédent, à moins qu'il n'y ait titre, destination du père de famille ou prescription trentenaire.

Si les arbres meurent, ou s'ils sont coupés ou arrachés, ils ne peuvent être remplacés qu'en observant les distances légales.

ARRÊTÉ N°2009-26

INTERDISANT LES DÉJECTIONS CANINES SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Maire de la Commune de Les Écrennes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-2.7, et L2542-4 suivants,
Vu le Code de la voirie routière, notamment en son article R.116-2.4°;
Vu le Code pénal en ses articles R632-1 et R610-5,
Vu le Règlement Sanitaire Départemental en ses articles 97 et 99.2,

Considérant les risques que génèrent pour l'hygiène, la salubrité et la sécurité publiques, la présence de déjections canines, voire celles de tout autre animal domestique dans les lieux publics,

Arrête :

Article 1 : Il est interdit de laisser les chiens, ou tout autre animal domestique souiller la voie publique et des dépendances, et notamment les caniveaux, trottoirs et places publiques, ainsi que les pelouses, plates-bandes et allées des espaces verts et jardins publics ou les aires aménagées pour les jeux des enfants.

Article 2 : Les propriétaires de ces animaux sont tenus de débarrasser le domaine public et ses dépendances des déjections, et cela immédiatement, par tout moyen approprié.

Article 3 : Les propriétaires sont tenus de garder leur chien en laisse, sur les trottoirs, voies, chemins, promenades et parcs publics.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté sont punies de la peine d'amende prévue pour les contraventions de première classe.

Article 5 : Le Maire, la gendarmerie, et d'une façon générale, tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ils dresseront les procès-verbaux correspondants et les transmettront au Procureur de la République.

Article 6 : Ampliation est faite à :

- M. le Préfet de Seine-et-Marne
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Châtelet-en-Brie
- L'affichage de cet arrêté sera effectué en Mairie.



Fait à Les Ecrennes, le 27 juillet 2009

Le Maire,
Claude GÉHIN

INFORMATIONS DIVERSES

Déjections canines

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).

A. OUERTATANI



Face au problème des crottes de chiens laissées sur les trottoirs, la mairie de Montereau-Fault-Yonne, en région parisienne, a décidé d'utiliser les **caméras de surveillance pour pister les déjections canines**. Tout propriétaire qui ne ramasserait pas les excréments de son chien peut donc être filmé et verbalisé, sur la foi des images, d'une amende de 35 €. De quoi faire un caca nerveux.

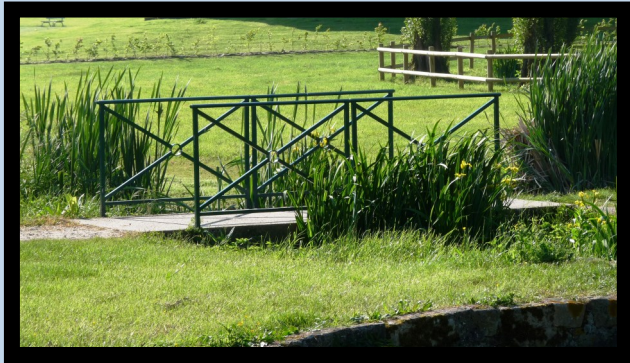
NUISANCES, BRUITS

Nous rappelons que tous travaux de bricolage ou autres provoquant une nuisance sonore ne sont autorisés que :

- de 8 h à 20 h les jours ouvrés
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

MERCI A TOUS DE
RESPECTER CES
HORAIRE !

QUELQUES TRAVAUX
REALISES DANS LA COMMUNE



Pont entre les 2
étangs



Le city stade amélioré,
avec sa table de ping-pong



Miroir STOP
Rue du Moulin
Roux



Rappel concernant le stationnement gênant sur trottoir.



1) Le code de la route :

R417-10 : Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.

R147-10/II, 1° : Est considéré comme gênant la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur trottoirs, passages ou accotements réservés à la circulation des piétons.

2) Les risques en cas de non respect de cette règle :

Une verbalisation d'un montant de 35 euros envers le contrevenant qui risque également une mise en fourrière de son véhicule.

Ces deux articles du code de la route visent avant tout à protéger les piétons.

Le stationnement sur trottoir oblige de nombreuses personnes à marcher sur la chaussée. Les personnes à mobilité réduite et les enfants en sont les premières victimes.

Ce type de stationnement est très fréquent devant le domicile et devant la boulangerie, alors qu'il existe pourtant bien souvent des places libres sur voirie à proximité immédiate du domicile et un parking en face de la boulangerie. (le parking de l'ancienne salle des fêtes).

Soyons tous responsable de notre sécurité et de celle de nos enfants.



COMMISSION URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE OU DECLARATION PREALABLE ?

Le permis de construire est un acte administratif. Tous les travaux emportant occupation du sol doivent faire l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable, déposé en mairie avant d'entreprendre les travaux.

Attention : une fois le permis de construire ou la déclaration préalable obtenu, ne pas oublier :

- Déclaration d'ouverture de chantier (DOC)
- Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)

L'omission de ces démarches administratives constitue une infraction, risquant d'entraîner des sanctions diverses et variées : une amende, une démolition, voir une peine d'emprisonnement en cas de récidive.

De plus, lorsqu'un projet a fait l'objet d'un accord de la mairie, le bénéficiaire des travaux est tenu de s'en tenir exclusivement à ce qui a été déclaré dans le permis de construire ou la déclaration préalable.

Faut-il demander un permis de construire ou déposer une simple déclaration préalable ?

Les services de la mairie sont à votre disposition pour vous renseigner à ce sujet.

R. SAILLET et J.N. PRIEUX

RAPPELS

DATES COLLECTES ENCOMBRANTS

VENDREDI 10 OCTOBRE 2014

BENNE DECHETS VERTS

Du 1er Avril au 30 Novembre

CHENILLES URTICANTES ELLES SONT DE RETOUR !

Pour se prémunir des effets sur la santé, il est recommandé d'éviter autant que possible les expositions aux chenilles :

Ne pas s'approcher et ne pas toucher les chenilles ou leur nid, en particulier les enfants.

Ne pas se promener sous les arbres porteurs de nids.

Porter des vêtements longs en cas de promenade en forêt ou près des arbres infestés.

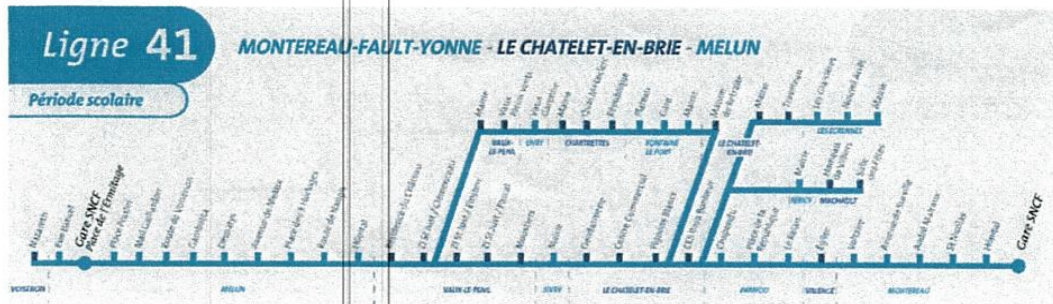
Eviter de se frotter les yeux pendant ou au retour d'une balade.

Bien laver les fruits et les légumes de son jardin

Eviter de faire sécher le linge à côté des arbres infestés.

***En cas de réaction allergique au niveau des yeux, de la peau ou des voies respiratoires :
consulter rapidement un médecin.***

COMMISSION TRANSPORTS



HORAIRES A DATER DU 3 SEPTEMBRE 2013 PERIODE SCOLAIRE UNIQUEMENT MELUN - MONTEREAU

MELUN	Lycées Collèges	LàV	LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI				MERCREDI			SAMEDI			
MELUN	Rue Bancel	Jeanne d'Arc											
VOISENON	Nazareth	Inst Nazareth											
MELUN	GARE SNCF	Ste Marie		15:35	16:38				11:10				11:10
	Gambetta	St Aspais		15:42	16:47				11:18				11:18
	Despatys	J Amyot	12:25	15:47	16:52		17:35		11:23	12:25	12:26		11:23 12:25
	Lycée J.Amyot(Rue Michelet)	L de Vindo	12:27	15:49	16:54		17:37		11:25	12:27	12:28		11:25 12:27
	Place des 3 Horloges	P. Brossolette	12:32	15:54	16:59			17:45	11:30		12:45		11:30 12:32
	Route de Nançis		12:35	16:00	17:05			17:51	11:36		12:51		11:36 12:38
	Hôpital		12:41	16:03	17:08	17:09		17:54	11:39		12:54		11:39 12:41
VAUX LE PENIL	Résidence du Château	S Signoret	12:43	16:05	17:10	17:10		17:56	11:41		12:56	12:53	11:41 12:43
	Z.I. St Just/Cliémenceau		12:44	16:06	17:11	17:11		17:59	11:42		12:59	12:59	11:42 12:44
	Z.I. st Just/Einstein		12:45	16:07	17:12		18:00		11:43				11:43 12:45
	Z.I. St Just/Pascal		12:46	16:08	17:13		18:01		11:44		13:01		11:44 12:46
	Mairie					17:16						13:04	
	Vaux Pleins Vents					17:19						13:07	
LIVRY/SEINE	Vaux/ Garenne					17:21						13:09	
CHARTRETTES	République					17:30		18:09				13:18	
	Mairie					17:32		18:11				13:20	
	Quai Marechal Leclerc					17:34		18:13				13:22	
FONTAINE LE PORT	Gare					17:41		18:20				13:29	
	Le Plateau					17:44		18:23				13:32	
SIVRY	Arrêt Ligne 46		12:52	16:14	17:19		18:07		11:50	12:40	13:07		11:50 12:52
CHATELET EN BRIE	Maison de Retraite					17:46		18:25				13:34	
	Gendarmerie		12:58	16:18	17:25		18:13		11:54	12:44	13:11		11:54 12:58
	Centre Commercial	07:02	13:00	16:20	17:27		18:15		11:56	12:46	13:13		11:56 13:00
	Pignons Blancs	07:03	13:01	16:21	17:28		18:16		11:57	12:47	13:14		11:57 13:01
	C.E.S Rosa Bonheur	07:05	13:03	16:23	17:30	17:50	18:18	18:29	11:59	12:49	13:16	13:38	11:59 13:03
	Hôtel de ville	07:07	13:06	16:26	17:33		18:32	12:02	12:52	13:19			12:02 13:06
	Traveteau	07:09	13:09	16:29	17:36		18:35	12:05	12:55	13:22			12:05 13:09
LES ECRENNES	La Glaiziere		07:11	13:11	16:31	17:38		18:37	12:07	12:57	13:24		12:07 13:11
	Route de la Borde		07:12	13:12	16:32	17:39		18:38	12:08	12:58	13:25		12:08 13:12
	Salle Polyvalente		07:13	13:13	16:33	17:40		18:39	12:09	12:59	13:26		12:09 13:13
FERICY	Mairie					18:00	18:29					13:48	
MACHAULT	Salle des Fêtes					18:04	18:32					13:52	
PAMFOU	Chapendu	07:19	13:21	16:41	17:48	18:07	18:35		12:17			13:55	12:17 13:21
	Place de la République	07:23	13:22	16:42	17:49	18:09	18:37		12:18			13:57	12:18 13:22
	Le Relais							18:45		13:05	13:32		
VALENCE	Eglise		07:27	13:25	16:45	17:52	18:14	18:42	12:23	13:09	13:36	14:02	12:23 13:27
MONTEREAU	Voltaire		07:33		16:53	18:00		18:57	12:31	13:17	13:44		13:35
	Avenue de Surville		07:35		16:55	18:02		18:59	12:33	13:19	13:46		13:37
	Lycée André Malraux	André Malraux			16:56	18:03		19:00	12:34		13:47		
	St.Nicolas							19:05			13:52		
	Hopital							19:08			13:55		
	Gare SNCF	Fiora Tristan						19:10			13:57		

Lycée G.SAND: Prendre ligne B1 du TRAM à 17h36
Correspondance Place des Trois Horloges à 17h45



VEOLIA TRANSPORT
12 Rue du Petit Rocher
77870 VULAINES S/SEINE
Tel: 01 64 23 71 11

COMMISSION TRANSPORTS

Ligne 44

LE CHATELET EN BRIE - FONTAINE-LE-PORT - CHARTRETTES - BOIS-LE-ROI

Circule toute l'année



HORAIRES A DATER DU 3 SEPTEMBRE 2013

		Lundi à Vendredi	
Période de fonctionnement		A	A
LES ECRENNES	Salle Polyvalente	06:43	07:00
	Route de la Borde	06:44	07:01
LE CHATELET EN BRIE	Mairie	06:50	07:07
	Centre commercial	06:52	07:09
	Pignons blancs	06:53	07:10
FONTAINE LE PORT	Maison de retraite	06:55	07:12
	Plateau	06:56	07:13
	Mairie	06:58	07:15
	Gare SNCF	07:03	07:20
Fontaine le Port SNCF train pour MELUN		07:12	
CHARTRETTES	Quai des Vallées 1	07:04	07:21
	Quai des Vallées 3	07:05	07:22
	Quai des Vallées 2	07:06	07:23
	Quai M ^{al} Leclerc	07:07	07:24
	Mairie	07:10	07:27
	Gare SNCF	07:12	07:29
BOIS LE ROI	Carrefour Market	07:13	07:30
	Laclerc	07:14	07:31
	Gare SNCF	07:15	07:32
Bois le Roi SNCF train pour PARIS		07:22	07:37

		Lundi à Vendredi			
Période de fonctionnement		A	A	A	A
Bois le Roi SNCF train de PARIS		17:50	18:20	18:50	19:20
BOIS LE ROI	Gare SNCF	17:57	18:27	18:57	19:27
	Laclerc	17:59	18:29	18:59	19:29
CHARTRETTES	Carrefour Market	18:00	18:30	19:00	19:30
	Gare SNCF	18:01	18:31	19:01	19:32
	Mairie	18:03	18:33	19:03	19:33
	Quai M ^{al} Leclerc	18:06	18:36	19:06	19:36
	Quai des Vallées 2	18:07	18:37	19:07	19:37
	Quai des Vallées 3	18:08	18:38	19:08	19:38
	Quai des Vallées 1	18:09	18:39	19:09	19:39
Fontaine le Port SNCF train de MELUN					
FONTAINE LE PORT	Gare SNCF	18:10	18:40	19:10	19:40
	Mairie	18:12	18:42	19:12	19:42
	Plateau	18:16	18:46	19:16	19:46
LE CHATELET EN BRIE	Maison de retraite	18:18	18:48	19:18	19:48
	Pignons blancs	18:19	18:49	19:19	19:49
	Centre commercial	18:20	18:50	19:20	19:50
LES ECRENNES	Mairie	18:24	18:54	19:24	19:54
	Route de la Borde	18:30		19:30	20:00
	Salle Polyvalente	18:31		19:31	20:01

VEOLIA TRANSPORT
12 Rue du Petit Rocher
77870 VULAINES SUR SEINE

01 64 23 71 11

POINTS DE VENTE: GARES SNCF



COMMISSION ECOLE

RYTHMES SCOLAIRES – RENTREE 2014-2015

Après divers échanges avec le corps enseignant, il en est ressorti que le projet ci-après était le meilleur pour le rythme biologique de nos enfants. Ce projet a été validé par l'Inspection Académique. Nous sommes dans l'obligation en tant que Municipalité d'appliquer cette mise en place.

Malheureusement, dans ses dispositions l'Education Nationale n'a pas pensé à l'organisation de chaque foyer et au coût qui pourrait être supporté par les parents et par la commune.

Même si nous allions à l'encontre de ce projet, la semaine à 4 jours et demi serait mise en application dès septembre par l'Education Nationale. Aucune dérogation ne sera accordée.

A ce jour, nous n'avons pas trouvé la solution idéale.

Nos structures ne sont pas adaptées : le seul local qui pourrait recevoir plus d'une vingtaine d'enfants pour des activités sportives en toutes saisons, c'est notre salle des fêtes. La salle étant nettoyée le vendredi pour les locations du week-end, celle-ci peut être utilisée uniquement le jeudi après-midi pour les cycles 2 et 3 et seulement pour des activités sportives hors sport collectif.

En conclusion, les élèves de la classe maternelle se verront proposer des activités manuelles ou culturelles au sein de l'école. En ce qui concerne les élèves de classe élémentaire, ils auront le choix entre deux ateliers chaque jeudi et chaque vendredi :

JEUDI :

- atelier sportif avec un animateur de l'UFOLEP
- atelier créatif ou culturel

VENDREDI :

- atelier créatif ou culturel
- aide aux devoirs

Toutes ces activités sont sous réserve d'un nombre suffisant d'enfants inscrits (nous rappelons que ces inscriptions ne sont en aucune façon obligatoire) et du nombre d'encadrants disponibles, tout en sachant que nous serons dans l'obligation de demander une participation financière en début d'année d'un montant qui devrait être équivalent ou inférieur à 50 euros par an et par enfant. (Pour les familles ayant plusieurs enfants le coût serait réduit).

D'autre part, concernant le Mercredi après-midi, après un recensement de tous les problèmes d'organisation, de surcoût, de gestion du personnel du Centre de Loisirs, le bureau communautaire, composé de l'ensemble des Maires, a pris la décision de ne pas assurer le transport des enfants ni la restauration au Centre de loisirs après la classe du Mercredi matin.

Cependant, à la rentrée de septembre 2014, le Centre de Loisirs sera en capacité d'accueillir les enfants à partir de 13h30 le mercredi en période scolaire, et ce jusqu'à 19h00.

Le transport ne sera pas assuré par l'intercommunalité (ni le midi, ni le soir). Le fonctionnement du Centre de Loisirs pour les autres périodes reste inchangé.

Nous comprenons sincèrement les désagréments que peuvent engendrer cette réforme notamment pour la garde des enfants du mercredi après-midi. Néanmoins, par manque de structure adaptée et de personnel encadrant, nous sommes dans l'impossibilité de nous substituer au centre aéré.

S. PRAVET et P. DEFOSSE

COMMISSION ECOLE

ANNEXE

Elèves de PS / MS / GS :

LUNDI		MARDI		MERCREDI	JEUDI		VENDREDI	
Classe		Classe		Classe	Classe		Classe	
(9h →12 h)		(9h →12 h)		(9h →12 h)	(9h →12 h)		(9h →12 h)	
PS	MS/GS	PS	MS/GS		PS	MS/GS	PS	MS/GS
Cantine 12h - 12h45		Cantine 12 h - 12h45			Cantine 12h - 12h45		Cantine 12h - 12h45	
Surveillance 12h45 – 13h30		Surveillance 12h45 – 13h30			Surveillance 12h45 – 13h30		Surveillance 12h45 – 13h30	
Sieste	TAP : 13H30 à 14 h15	Sieste	TAP : 13H30 à 14 h15 Aide per- sonnalisée: 8 h10 – 8 h 50		Sieste	TAP : 13H30 à 14 h15 Aide per- sonnalisée: 8 h10 – 8 h 50	Sieste	TAP : 13H30 à 14 h15 Aide per- sonnalisée: 8 h10 – 8 h 50
Classe		Classe			Classe		Classe	
(14 h 15 à 16 h 30)		(14 h 15 à 16 h 30)		(14 h 15 à 16 h 30)		(14 h 15 à 16 h 30)		

Elèves de CP / CE1 / CE2 / CM1 / CM2 :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	Aide personnalisée: 8 h10 – 8 h 50	Aide personnali- sée: 8 h10 – 8 h 50	Aide personnalisée: 8 h10 – 8 h 50	
Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
(9h →12 h)	(9h →12 h)	(9h →12 h)	(9h →12 h)	(9h →12 h)
Surveillance 12h – 12h45	Surveillance 12h – 12h45		Surveillance 12h – 12h45	Surveillance 12h – 12h45
Cantine 12h45 -13h30	Cantine 12h45 -13h30		Cantine 12h45 -13h30	Cantine 12h45 -13h30
Classe	Classe		Classe	Classe
(13 h 30 à 16 h 30)	(13 h 30 à 16 h 30)		(13h30 à 15h)	(13h30 à 15 h)
			TAP : 15 h à 16 h 30	TAP : 15 h à 16 h 30

22-25 mai : élections européennes

Scrutin à un tour.

6 juin : 70e anniversaire du Débarquement

Point de départ de la reconquête de la France par les Alliés face à l'occupant nazi sur les côtes normandes, célébrera son 70e anniversaire.

12 juin - 13 juillet : Coupe du monde de football au Brésil

Pendant un mois, 32 nations, dont la France, se retrouvent au pays du football.

4 août : Centenaire de la Première guerre mondiale

Même si les commémorations ont débuté dès le 11 novembre 2013, l'Europe commémorera le 100e anniversaire du début de la "Grande guerre". Censé durer quelques semaines, le conflit s'étirera sur quatre interminables années. Pour un effroyable bilan : plus de neuf millions de morts et 20 millions de blessés.

A. OUERTATANI

Un Ecrennois à l'honneur !
Monsieur ORVAIN, créateur d'un sac pour dames révolutionnaire
comportant une lampe lumineuse à l'intérieur, 3 prises USB et
différentes connexions !
L'inventeur a été primé au concours Lépine !
Toutes nos félicitations !

Site internet : www.bag.n-watts.eu



SPECIAL COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

La première coupe du monde de football

Une commission d'étude, constituée en 1926 du Suisse Georges Bonnet, de l'Autrichien Hugo Meisl, de l'Allemand Félix Linnemann, de l'Italien Mario Ferreti et du Français Henri Delaunay, expose trois idées à Rimet en 1927 : Meisl est favorable à une compétition européenne, Delaunay, appuyé par Bonnet, à une Coupe du Monde tous les quatre ans, Linnemann souhaite un championnat pour les amateurs intégré aux JO et un autre pour les professionnels qui auraient lieu tous les deux ans.

En 1928, le congrès est d'accord pour la tenue d'une **première Coupe de Monde** en 1930. Il est décidé qu'elle aura lieu dans un seul et même pays tous les quatre ans, qu'elle sera ouverte aux amateurs et aux professionnels des associations nationales membres de la FIFA. Les questions financières et le nom du premier pays organisateur sont discutés en 1929. A Barcelone, la solution retenue stipule que l'organisateur prend en charge la totalité des frais, y compris le déficit et que la FIFA se contente de 10% de la recette brute. Les Pays-Bas, la Suède, la Hongrie, l'Italie et l'Espagne retirent leur candidature. L'Uruguay, soutenue par les autres nations de son continent, accepte les conditions financières et décroche l'organisation de la première coupe du monde. Ses représentants savent que le public viendra nombreux : la Celeste a remporté le tournoi des JO d'été de 1924 et 28 et la compétition aura lieu pendant les festivités du premier centenaire de l'indépendance de l'Etat.

PALMARES

<u>ANNEE</u>	<u>VAINQUEUR</u>	<u>ANNEE</u>	<u>VAINQUEUR</u>
1930	URUGUAY	1974	RFA
1934	ITALIE	1978	ARGENTINE
1938	ITALIE	1982	Italie
1942	Edition annulée	1986	ARGENTINE
1950	URUGUAY	1990	Allemagne
1954	RFA	1994	BRESIL
1958	BRESIL	1998	FRANCE
1962	BRESIL	2002	BRESIL
1966	ANGLETERRE	2006	ITALIE
1970	BRESIL	2010	ESPAGNE

La signification des étoiles sur les maillots de foot

C'est une des questions que l'on se pose lorsqu'on évoque les étoiles des maillots de football. Pour les Coupes du Monde, ce n'est pas difficile une étoile égale une Coupe du monde remportée. La France aujourd'hui compte une étoile.

La prochaine coupe du monde se déroulera au Brésil où 32 équipes s'affronteront à partir du 12 juin 2014.



A. CHARPENTIER

SPECIAL COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

HISTORIQUE DE LA NAISSANCE A LA CREATION DE LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL



Jules Rimet

En 1904, la FIFA (Fédération Internationale de Football Association) créée par le journaliste français Robert Guérin et qui contient 7 pays membres, décide de mettre en place, lors de son premier congrès, une compétition internationale dont le premier opus doit avoir lieu en Suisse l'année suivante. Mais sous la pression des Britanniques, ce projet n'aboutit pas.

Ce n'est qu'en 1924, à Paris lors des Jeux Olympiques, que Jules Rimet, alors Président de la FIFA (il le resta de 1921 à 1954), compris que sa coupe du monde de football pouvait devenir réalité, en effet, devant le jeu fourni par La Celeste (nom donné à l'équipe de l'Uruguay pour ses couleurs ciel et blanc) et la présence de pays comme les Etats Unis d'Amérique (USA) ou les Egyptiens, comment ne pas imaginer une compétition réservée au football où tous les artistes seraient présents (le tournoi olympique n'étant pratiqué que par des amateurs n'était plus représentatif du football).

Quatre ans plus tard, à Amsterdam, ville olympique, la nouvelle tomba ; une grande compétition ouverte à toutes les fédérations affiliées sera créée en 1930 et portera le nom de Coupe du Monde ; cette déclaration d'Henri Delaunay, secrétaire général de la FFF (Fédération Française de Football) et le président de la commission d'étude fait suite à 2 années de réflexion.

Plusieurs pays européens se proposèrent de l'organiser mais devant le double titre olympique obtenu par la Celeste sur les deux olympiades, le choix fut scellé ; ce sera l'Uruguay qui par la même occasion fêtera le premier centenaire de son indépendance.

Treize pays participeront à cette coupe du monde dont 4 européens seulement : Mexique-Chili-Argentine-Brésil-Bolivie-Pérou-Uruguay-Paraguay-USA-France-Yougoslavie-Roumanie-Belgique (on notera l'absence de l'Angleterre, terre où naquit le football).

La création du trophée est confiée à Abel Lafleur, orfèvre français ; son nom la Victoire aux ailes d'or-de 30 cms et de 4 kg d'or massif. Celui-ci ayant été gagné 3 fois par le Brésil (1958-1962-1970), il en est devenu sa possession.

L'actuel (qui date de 1974) a été signé par Silvio Gazzaniga (Italien) et pèse un kg d'or de plus a été remporté 1 a 1^{ère} fois par l'Allemagne en 1974 sur son sol.

Le 21 juin 1930, dans la baie de Villefranche sur Mer, le trophée embarque sur le Comte Verde à destination de Montevideo... Arrivée prévue pour le 05 juillet.

Tout est en place quand le dimanche 13 juillet 1930 devant près de 2000 spectateurs, Lucien Laurent marque à la 19^e de jeu le premier but de la première coupe du monde de football. Ce premier match contre l'équipe du Mexique se termina sur le score de 4 buts à 1 pour l'équipe de France dirigée par Raoul Caudron (petit détail : il neigeait !).

SPECIAL COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

Plus tard, et si l'on considère que les premiers matches ont été télévisés en 1936, c'est seulement lors du mondial de 1954 en Suisse que les premiers téléspectateurs ont pu savourer huit matches en direct.

22 ans après, Edson Arentes Di Nascimento plus connu sous le nom de Pelé devient le plus jeune vainqueur de la coupe du monde à 17 ans et 8 mois le dimanche 29 juin 1958 à Stockholm lors de la finale Brésil-Suède (5-2).

Puis la coupe du monde 1998 en France a inauguré une nouvelle formule avec 32 pays et le but en or à partir des 1/8 de finale dont le principe est simple : le 1^{er} qui marque pendant la prolongation gagne le match (cette formule avait été inaugurée pendant la coupe d'Europe des nations en 1996 et l'Allemand Olivier Bierhoff a été le 1^{er} Marqueur en or lors de la finale).

Lors du match de 1^{er} tour USA-Colombie (2-1) à Los Angeles aux USA le mercredi 22 juin 1994, Andres Escobar (Colombie) marque contre son camp à la 35^e minute de jeu. Le samedi 02 juillet après que la Colombie ait été éliminée, celui-ci est assassiné en plein centre ville à Medellin.

En 2006, Ronaldo (Brésil) a atteint 15 buts marqués en 3 coupes du monde (le meilleur total).

En 2010, la compétition a lieu pour la 1^{er} sur le continent africain en Afrique du Sud.

Dragan Stankovic a joué pour 3 équipes différentes : Yougoslavie (3 matches en 1998), Serbie et Monténégro (3 matches en 2006 et Serbie (3 matches en 2010

270 millions de personnes pratiquent le football dans le monde



Uruguay championne du monde 1930



Argentine finaliste 1930



**Ballon de l'Argentine utilisé
en première mi-temps**



**Ballon de l'Uruguay utilisé
en deuxième mi-temps**

ASSOCIATION LE BOUCHON ECRENNOIS

LACHER DE TRUITE DU VENDREDI 9 MAI

Cette année encore les enfants de l'école ont assisté au lâcher de truites précédant la journée pêche, tous heureux et ébahis.



JOURNEE PECHE DU 11 MAI ORGANISEE PAR LE BOUCHON ECRENNOIS

Malgré un temps exécrable, cette journée a été un succès. 48 pêcheurs ont répondu présents et se sont adonnés à leur passion. Enormément de prises ont été réalisées pour le plaisir de tous. La journée s'est déroulée dans une ambiance très agréable et très festive, comme habituellement. Aussi, le bouchon Ecrennois remercie tous les participants pour avoir fait de cette journée une réussite.

Beaucoup de personnes nous ont fait part de leur satisfaction pour la mise en place des gardes corps, ce qui nous motive encore plus pour continuer à améliorer cet endroit.

Nous vous informons que depuis cette année nous avons un nouveau vice-président, Olivier.

Nous avons appris le décès de Mr Bernard Thomeret, nous présentons à sa famille et à ses proches nos condoléances les plus sincères, Bernard a beaucoup participé à la réussite de notre association.



BOUCHON ECRENNOIS

COMPOSITION DU BUREAU

PRESIDENT : Mr Philippe GONCALVES 06.64.27.78.53

VICE PRESIDENT : Mr Olivier HUFSCMITT

SECRETAIRE : Mr Geoffroy PICARD

TRESORIER : Mr Gérard DELPORTE

ASSOCIATION LE FOYER RURAL

SORTIE CH'TI

Après la soirée Cht'i qui à remporté un large succès, le Foyer Rural à organisé une sortie dans le Nord dont la visite d'une mine.

Cette journée s'est déroulée sous un beau soleil



FOYER RURAL CONTACT :
foyer.rural.ecrennes@gmail.com

ASSOCIATION ASLE

La saison tire à sa fin, l'équipe sénior s'accroche toujours et reste en Excellence. Chapeau pour un petit village comme le notre avec des moyens limités et un effectif juste, devant les grosses cylindrées de ce championnat où les grandes villes sont aux premières places. Le sérieux sur toute une saison paye d'autant que son engagement en coupe de Seine et Marne gagnée la saison dernière, et voulant rééditer l'exploit, ne s'est pas produit (éliminé en quart 2-1 par Moissy-Cramayel). Nos jeunes y ont laissé quelques forces. Jouer sur les deux tableaux avec peu de joueurs n'est pas chose facile. Encore merci à vous, bon repos devant vos écrans (Coupe du Monde oblige) et en pleine forme pour une reprise en septembre.

Et pour finir un mot de nos vieux vétérans, qui, avec un effectif trop réduit sur toute la saison n'ont pu exprimer leur vraie valeur sur ce championnat. Avec plusieurs joueurs qui arrêtent leur carrière, l'équipe des + 45 ans ne repartira pas la saison prochaine et c'est vraiment dommage.

Le mot de la fin : **ALLEZ LA France**



+ DE 45 ANS



SENIORS



Bonjour à tous,

Une fois encore l'Association des Parents d'Elèves de Les Ecrennes a mené différentes actions au cours de cette année scolaire 2013-2014. Voici un petit récapitulatif de ce qui a été réalisé :

Ventes de gâteaux avant chaque période de vacances,
octobre 2013, opération ramonage,
novembre 2013, marché de Noël,
décembre 2013, vente de sapins et de chocolats,
mai 2014, vente de croissants et de pains au chocolat à l'occasion de la fête des mères.

Notre association à but non lucratif – association loi 1901 existe dans le seul but d'offrir à nos enfants de l'école primaire de LES ECRENNES :

D'aider le Père Noël à acheter des jeux pour l'école,
De financer une partie du voyage scolaire prévu en juin 2014,
D'offrir un livre à chaque écolier le 21 juin 2014.

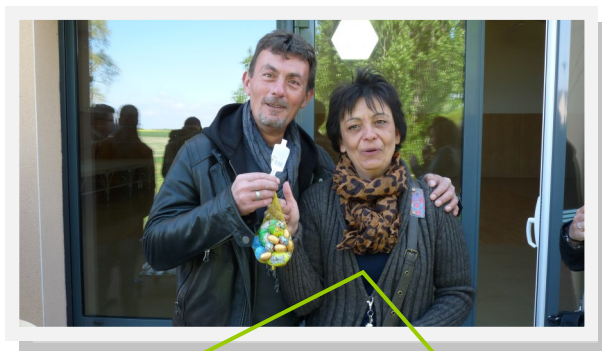
Au nom de tous les élèves, un grand merci à celles et ceux qui ont participé de près ou de loin à toutes ces manifestations.

D'ores et déjà, nous comptons sur votre soutien pour l'an prochain.

Le bureau :
Audrey MERIEUX
Patricia DEFOSSE
Sylvaine PRAVET

FETES ET CEREMONIES

CHASSE AUX ŒUFS

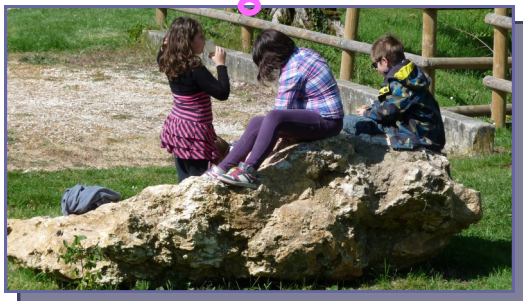


*ELLE S'EST DÉROULÉE LE DIMANCHE 20 AVRIL 2014 À
11 HEURES*

*Le beau temps était au rendez-vous, ce qui a permis de maintenir cette
chasse au bord de l'étang.
Les enfants sont venus nombreux.*

*Cette manifestation s'est terminée autour d'un pot sympathique avec les
parents et les enfants.*

CHOUETTE !
J'EN AI UN !



CEREMONIE DU 8 MAI

Cette année la cérémonie s'est déroulée dans notre commune en compagnie de la commune de la Borde.

Les enfants de l'école maternelle se sont joints à nous pour entonner la Marseillaise, nous les remercions de leur présence.

Tout ceci suivi d'un pot convivial organisé par la mairie dans la salle polyvalente.



FETES ET CEREMONIES

EVENEMENTS A VENIR

JUILLET

Retraite aux flambeaux : la finale de la coupe du monde de foot se tiendra le 13 juillet prochain, date à laquelle nous faisons habituellement la retraite aux flambeaux ainsi que notre soirée campagnarde. Eu égard à la crainte d'un nombre insuffisant de participants, nous avons décidé d'avancer la soirée campagnarde au 12 juillet et d'annuler à titre exceptionnel la retraite aux flambeaux. Nous vous remercions de votre compréhension.



SEPTEMBRE

Fête foraine avec choix de manèges pour tous.

Feu d'artifice à 21 h 30 : notre artificier fera peut-être encore mieux que l'année passée !!!



*Brocante – toute la journée – rue Grande
(organisée par le Foyer rural)*

OCTOBRE

Théâtre (à confirmer)



11 NOVEMBRE

Cérémonies du souvenir Armistice guerre 1914/1918

BLAGOUNETTES

Que demande un footballeur belge à son coiffeur ?
La coupe du monde !

Quelle est la différence entre passer sous une échelle et passer sous un camion ?
Ca ne porte pas malheur de passer sous un camion.

Les 5 secrets pour réussir sa vie en couple :

- 1) il faut trouver une femme qui cuisine et qui fasse le ménage.
- 2) il faut trouver une femme qui te fasse rire.
- 3) Il est important de trouver une femme de confiance qui ne te ment pas.
- 4) il faut une femme qui assure niveau sexe et qui innove au lit.
- 5) Et surtout, il est important que ces 4 femmes ne se connaissent pas!!!!!!!

Deux petits garçons discutent :

- Moi j'adore la barbe à papa !
- Le mien il se rase tous les matins.

Une grand-mère demande à son petit fils :

- Qu'est-ce que ça veut dire « zarbi » ?
- La même chose que « chelou » mamie

Une femme se regarde dans le miroir en disant à son mari :

- Je suis affreuse, j'ai énormément grossi. Chéri, s'il te plait, fais moi un compliment...
- Bien sûr mon amour, tu as une très bonne vue !

Deux copines blondes discutent :

- J'ai été mariée 3 fois.
- Des enfants ?
- Non, des adultes

Quelle est la ressemblance entre un parachute et l'humour ?

Quand on n'en a pas, on s'écrase !

Quel est l'animal qui a le plus de dents ?

La petite souris.



LES ENTREPRISES ET ARTISANS DE NOTRE COMMUNE

ADHE MOBIL CONCEPT
 MARQUAGES PUBLICITAIRES
 5 Rue au Beurre
Madame PARE
01.60.69.35.60
06.83.10.08.78

ARTISAN DE VOTRE JARDIN
 TOUS TRAVAUX PAYSAGES
 46 Rue Grande
Monsieur PIERRE
01.60.69.38.34
06.98.56.14.09

BLUE BIRD COMPUTER
 MAINTENANCE INFORMATIQUE
 REVENDEUR TOUTES MARQUES
 33 Rue Grande
Monsieur BERAU
01.60.66.68.60

CHARPENTIER PÈRE ET FILS
 MACONNERIE GENERALE,
 COUVERTURE
 26 Rue Grande
Monsieur CHARPENTIER
01.60.66.60.74

DOURU Bernadette
 ESTHETICIENNE—MASSAGES
 RELAXANTS-ANTI STRESS-
 CALIFORNIENS
 25 Rue Grande
01.60.66.51.16-06.33.37.86.38

DVO ELECTROMENAGER
 VENTE ET REPARATION
 D'APPAREILS ELECTROMENAGERS
 4 Rue Grande
Monsieur BON
01.60.69.48.56

DCL PLOMBERIE CHAUFFAGE
 INSTALLATION ENTRETIEN
 DEPANNAGE
 8 Rue de Mormant
Monsieur DEFOSSE
01.64.64.00.24

FERME DE LA MIRAUDERIE
 PRODUITS FERMIERS
 VENTE DIRECTE A LA FERME
 Rue de l'Etang
Monsieur GIRAUT
01.60.69.47.21

LES GRES DE COLOGNE
 VENTE CARRELAGE PIERRES
 NATURELLES PARQUETS
Monsieur BEDOSSA
01.60.69.47.01

LEPATRE PÈRE ET FILS
 MOTOCULTURE
 Route de Fontainebleau
Monsieur LEPATRE
01.60.66.63.00

LES MAINS DU BIEN ETRE
 MASSAGES RELAXANTS
 ANTI STRESS-CALIFORNIENS
 19 Impasse des 3 Poulains
Mr et Mme VACHEROT
01.60.66.63.51-06.60.22.31.00

LE MANOIR DE MON PERE
 SALLE DE RECEPTIONS
 CHAMBRES D'HOTES MARIAGES
 La Glazière
Madame BEDOSSA
01.60.69.41.84-06.10.12.22.20

PEINTURES ECRENNOISES
 PEINTURES, DECORATION,
 REVETEMENTS SOLS ET MURS
 26 Les Prés Girard
Monsieur AVEZARD
01.60.66.58.40

PEINTURES FRESSE
 PEINTURES REVETEMENTS SOLS
 ET MURS
 41 Bis Rue Grande
Monsieur FRESSE
01.60.66.61.18

REGO Tony
 MACONNERIE CARRELAGE
 43 Bis Rue Grande
09.62.07.37.31

ADW immo
 Véronique GARROS
 Négociatrice
 3 Rue Grande
06.70.10.77.13

SEEC
 LOCATION DE BENNES
 7 Rue du Bois des Dames
Monsieur PLACE
01.64.09.28.18

VCD
 SERVICES DE TRANSPORTS
 PERSONNALISES
 22 Rue Grande
Madame SEPTIER
01.64.52.90.37-06.64.72.37.17



L'ECRENNOIS EST NE !!!



Nous remercions nos fidèles clients.

Le gâteau « l'Ecrennois » est né, voici la composition : génoise, mousse au champagne accompagnée de fruits rouges et habillée d'une meringue italienne.

Pour la période de la coupe du monde de football du 1er juin au 13 juillet, notre entremet Brésilia trouvera sa place dans notre vitrine (génoise, mousse de rhum accompagnée de fruits exotiques, habillée d'un miroir neutre, décor vert et jaune).

NOUS VOUS INFORMONS QUE :

vacances d'été : du 14 juillet au 3 août.

Merci de votre compréhension.

Marie & Franck